Image not found or type unknown

Prime de fin de contrat après un cdd

Par **CHARLOTTE56**, le **10/12/2008** à **14:51**

Bonjour,

Je suis actuellement en cdd d'un an pour remplacement congé parental.
Imaginons qu'il me propose de signer pour une année de plus (si elle prend 3 ans pour son congé) et que je refuse. Est ce que je toucherais quand même ma prime de fin de contrat? Si non est ce que je toucherais quelque chose?

Merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés